



## Conditions Spéciales Interchange ++

### 1. OBJET

1.1. Le Commerçant s'inscrit au modèle de tarification Interchange ++ pour les commissions de service acquittées par les commerçants (*merchant service charges - MSC*) proposées par Worldline pour les Cartes des marques de Cartes de Visa, MasterCard, Diners Club/Discover, CUP et JCB.

1.2. Worldline offre le modèle de tarification Interchange ++ dans le cadre de l'implémentation du Règlement (UE) 2015/751 du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte.

### 2. MODELE DE TARIFICATION

2.1. Le modèle de tarification Interchange ++ est un modèle dynamique, basé sur les coûts réels liés aux différentes parties impliquées dans le traitement d'une transaction. La commission se compose de la commission d'interchange, des frais de schéma et d'une commission de service:

- La commission d'interchange (*interchange fee*) est le coût que Worldline, comme acquéreur, doit payer directement ou indirectement à l'émetteur de la Carte (typiquement une banque). Le taux de la commission d'interchange est déterminé par différents facteurs, tels que le type et le niveau de sécurité de l'authentification (puce, sans contact, 3D secure, bande magnétique, etc.), la marque et le type de Carte (carte consommateur ou carte commerciale, carte débit, carte Crédit, carte prépayée, etc.), ainsi que l'origine géographique du Commerçant et du titulaire de la Carte. Pour les cartes consommateurs, la commission d'interchange a été limitée par la législation européenne à 0,2% pour les transactions exécutées avec des cartes de débit et 0,3% pour

des transactions exécutées avec des cartes de crédit.

La commission d'interchange sera répercutée dans le modèle de tarification Interchange ++. Pour chaque transaction, la commission d'interchange réelle sera utilisée pour calculer la commission totale.

- Les frais de schéma (*scheme fees*) constituent l'ensemble des frais liés aux services rendus par les Schémas Cartes, et contiennent entre autres les coûts de compensation (*clearing*), connexion et commercialisation. Le taux de ces frais est déterminé par différents facteurs, tels que l'origine géographique du titulaire de la Carte, le Schéma Carte applicable, le type de Carte et le montant de la transaction. Les frais de schéma sont également répercutés dans le modèle de tarification Interchange ++. Pour chaque transaction, les frais de schéma réels seront utilisés pour calculer la commission totale.
- La commission de service est la commission demandée par Worldline pour tous les services associés directement au traitement de la transaction, tels que le *processing*, le paiement du commerçant et le rapportage. Worldline détermine le taux de cette commission sur mesure, sur base du volume de transactions anticipé et du montant moyens des transactions. La commission de service ne couvre pas les coûts liés indirectement au traitement des transactions: de tels coûts seront indiqués sur le Bon de Commande/Document de Couverture, et seront chargés séparément (p. ex. coûts des contestations (*chargebacks*), des activations, des autorisations rejetées, des mesures contre le blanchiment, des obligations PCI/DSS, etc.) La commission de service ne couvre pas non plus les frais pour des traitements exceptionnels (p.

ex. risque de change de devises, décompte non-SEPA, etc. — pour ces traitements exceptionnels, Worldline se réserve le droit de charger un coût additionnel).

### 3. DECOMPTE

3.1. Les différents composants de coûts, tels qu'indiqués dans l'article 2, ne seront pas calculés et décomptés par Worldline en temps réel (*real time*). Au lieu d'un calcul en temps réel, Worldline utilisera un taux pré-estimé moyen ("Commission Estimée"). Cette Commission Estimée est indiquée sur le Bon de Commande/Document de Couverture.

3.2. À la fin de chaque mois, des corrections seront faites en comparant les montants de la Commission Estimée déjà payés avec les commissions d'interchange, frais de schéma et commissions de service effectivement dus pour chaque transaction. Si une différence est constatée entre ces deux montants, la correction sera déduite des transactions du mois suivant, ou sera remboursée au Commerçant sous forme d'une note de crédit.

### 4. RAPPORTAGE

4.1. À la fin de chaque mois Worldline donnera au Commerçant un rapport des transactions, regroupées par Schéma et par catégorie de Carte (carte de débit ou carte de crédit). Par regroupement, le nombre de transactions, la Commission Estimée, les commissions d'interchange totales, et les frais de schéma totaux seront indiqués.

4.2. Des informations plus détaillées concernant les transactions peuvent toujours être consultées et téléchargées via l'extranet de Worldline.